

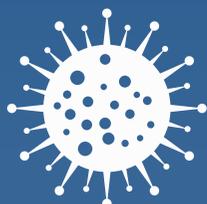


Travailleurs Non Salariés

PROTÉGEZ VOTRE SUCCÈS



Comment la prévoyance transforme la vie des TNS X



MALADIE



INVALIDITÉ



DÉCÈS



MALADIE

Revenu mensuel de 6 000 €

CAS CLASSIQUE

Le TNS peut être en arrêt de travail pendant plusieurs mois. L'assurance maladie (sécurité sociale) pourrait couvrir une partie de ses revenus à hauteur de **50 % de son salaire brut**, dans une certaine limite : soit **1 800 €**



AVEC PREVOYANCE

Si le TNS dispose d'une assurance prévoyance adaptée, il pourrait bénéficier d'une indemnité équivalente jusqu'à **100 % de son revenu mensuel**, soit **6000 €**. Cela lui permettrait de maintenir son niveau de vie et de mieux couvrir ses dépenses pendant sa convalescence.





INVALIDITÉ

Revenu mensuel de 6 000 €

CAS CLASSIQUE

En cas d'invalidité partielle, l'assurance invalidité de la sécurité sociale pourrait fournir une pension mensuelle basée sur la catégorie d'invalidité et la durée d'assurance du TNS. Cela pourrait équivaloir à environ **30 % de son revenu**, plafonné lui aussi à 1 PASS soit **1 100 €**.



AVEC PREVOYANCE

Une assurance prévoyance pourrait offrir une rente mensuelle d'invalidité correspondant à **100 % de son revenu**, soit **6 000 €**. Cela permettrait au TNS de maintenir une meilleure qualité de vie malgré son incapacité à travailler.





DÉCÈS

Revenu mensuel de 3 000 €



CAS CLASSIQUE

La sécurité sociale ne fournit généralement pas de prestations significatives pour les proches du TNS. Les bénéficiaires pourraient recevoir un capital décès de **20 % de son revenu** plafonné à 1 PASS. Soit **8 798 €**.

AVEC PREVOYANCE

Possibilité de prévoir un capital décès pour les bénéficiaires, équivalent à **plusieurs années de revenus du TNS**, soit par exemple une somme de **180 000 €**. Cela permettrait de soulager les proches en cas de disparition prématurée.



Discutons ensemble de votre future **prévoyance**



Notre conseiller en gestion de
patrimoine & prévoyance

Guillem Hidalgo

06 40 94 47 56 - ghidalgo@kinglouispatrimoine.fr